

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMER, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à Mme Pierrette POUSSET, M. Manoël DUDOUIT qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Joël GAUTIER, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL, Mme Laëtitia VIVIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : M. Éric CAUVIN

Date de convocation : 22 juin 2022

Date d'affichage : 5 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Votants : 27

Délib. n°2022-063 : RH - convention annuelle du service de remplacement du centre de gestion

Régulièrement, la commune est amenée à faire appel au service de remplacement du Centre de Gestion de la Manche pour des missions temporaires (remplacement ou renfort de personnel). C'est un outil de recrutement d'une grande souplesse qui s'apparente à la technique des contrats d'intérim dans le privé.

Le recours à ce service nécessite la conclusion d'une convention entre la commune et l'organisme. Il s'agit de passer une convention annuelle renouvelable par tacite reconduction.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Autoriser le Maire à faire appel au service de remplacement du Centre de Gestion de la Manche chaque fois que les besoins temporaires de recrutement le justifieront et dans la limite des crédits disponibles ;
- Autoriser le Maire à signer la convention afférente.

Pour : 27

Contre :

Abstentions :

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

